



## Syndicat CGT du SDIS 76

**PROCES VERBAL**  
**Commission Exécutive**  
**du lundi 16 novembre 2020**

**Présents:** Éloïse LEFEBVRE, Gladys TEINTURIER, Mathieu GIBASSIER, Thomas BRU, Matthieu DENIS, Renaud JAN, Arnaud DUVAL et Thierry LEMARIE.

**Excusés:** Fabien DOUILLET, Jérémy MENARD et Sébastien FILLIETTE.

**Cette CE s'est déroulée en visioconférence.**

**Trésorerie :**

Éloïse nous fait un point sur les finances.

**Vie syndicale :**

Gladys et Sébastien vont gérer le décompte d'autorisations d'absence que nous avons utilisées, ainsi que pour l'année prochaine. La réunion des bases s'est déroulée les 15 et 16 octobre avec entre autres, pour thèmes, la sur-cotisation CNRACL, le RIFSEEP, le COVID, la loi de la transformation de la fonction publique (avec les lignes directrices de gestion), ou encore l'arrêt Matzak. Mathieu, Thomas et Sébastien y ont participé.

**Covid :**

Des visioconférences ont été remises en place tous les jeudis avec la direction et les OS. Nous avons le sentiment que, contrairement au premier confinement, nos propositions ne sont pas entendues. En effet, toutes les mesures mises en place en mars (arrêt des FMPA, des doubles statuts, du brassage entre les centres, de la venue des femmes de ménage, des 12h décyclés...) ne sont pas renouvelées alors que nous constatons qu'il y a plus de malades parmi nos collègues lors de cette 2ème vague. La seule solution du masque ne nous semble pas être la seule procédure à adopter. Concernant la journée de carence, nous avons écrit au président le 23 octobre 2020 afin de ne pas appliquer cette mesure. En réponse du 26 octobre 2020, le Président a donné mission au directeur afin de trouver des solutions réglementaires pour ne pas l'appliquer. A présent, le service a des

partenariats avec un certain nombre de laboratoire afin de permettre la réalisation des tests RT-PCR avec résultats en moins de 7 heures. Nous demanderons à ce que des kits-bio soient mis dans les VTU pour les départs type « PRPA ou ouverture de porte ».

### **Dialogue social :**

Le 5 Novembre une réunion a eu lieu en visioconférence. Les sujets abordés étaient entre autres, un point sur les RPS, l'activation du plan VIGIE-PIRATE (avec une limitation de SP en tenue pour les cérémonies du 11 Novembre ou encore la mise en place de logos « vigipirate » limitant l'accès aux sites du SDIS), l'ouverture d'une enquête administrative suite aux évènements du 10 Septembre à la direction (elle sera dirigée par le Chef de Groupement Est), un point nous est fait sur les CDD qui devraient être recrutés début d'année 2021. Nous faisons savoir que nous sommes contre le fait que ces recrues ne fassent pas de FI SPP à l'issue de leurs entretiens. Nous insistons également pour qu'ils réalisent une FI COMPLÈTE avant d'être affectés en cis. Concernant le protocole d'avancement de grade il existe toujours le quota de nomination entre concours - examen pro - choix pour le grade de Sergent. Un agent titulaire du concours, a quitté le SDIS. La conséquence est que 2 personnes ne pourront pas être nommées (examen pro et choix) si nous ne recrutons pas de Sergent extérieur. Pour finir, nous apportons des modifications sur le protocole du droit syndical qui aurait dû être revu depuis plus d'un an.

### **Congrès et commission financière de contrôle :**

Suite aux dernières directives gouvernementales sur le confinement, nous avons dû annuler le congrès et la CFC. Nous reprogrammerons une date pour ce congrès courant 2021.

### **Elections CATSIS :**

Nous avons obtenu 1 siège sur 3 au CA. En effet, Gladys siégera pour les PATS. Nous perdons le siège SPP non officier et nous n'obtenons pas le siège SPP officier. Au delà du résultat, nous sommes déçus des pourcentages de participation à ces élections. Après un long débat de la CE nous avons décidé de ne pas déposer de recours en justice sur cette élection après les résultats. En effet, nous avons constaté beaucoup d'erreurs et vices de forme (logo du syndicat qui ne correspondait pas à celui que nous avons déposé, les dates du

vote ne correspondaient pas aux dates arrêtés par le Comité Technique (CT), confusion avec la mention CCDSPV sur les courriers, confusion entre code secret/mot de passe, réunions préparatoires faites en notre absence, niveau du prestataire...).

### **CA du 21 octobre :**

Thomas a siégé à l'instance au conseil départemental. Une motion a été votée par les élus concernant l'incident du 10 Septembre. Le régime indemnitaire a été voté (dont la prime de feu à 25%). En revanche, le service n'a pas pris en compte le fait d'acheter les VLHR à la place des VLRTC dans les cis où il y en a besoin.

### **Expertise Aliavox :**

Les membres mandatés CGT du CHSCT ont participé en visio, à la restitution à chaud avec le président du CHSCT, le Directeur, le médecin chef et un membre du SQVS. Un certain nombre de point nous a été présenté sur des recommandations qui seront mises en avant dans le rapport, ce dernier est attendu pour début décembre.

### **CHSCT du 3 décembre 2020 :**

Nous siégerons à l'instance. Aucune information ne nous est faite sur les procédures COVID, les anatechs et sur les différents points évoqués lors des précédentes instances. De plus, nous n'avons toujours pas eu le PV du dernier CHSCT. Nous ajouterons donc des questions à l'OdJ :

Suivi des agents Covid :

- Existe-t-il une prise en charge, par le service et sur demande de l'agent, d'exams médicaux supplémentaires pour les agents souffrants de séquelles post Covid ?
- Quel est l'état des lieux des demandes des centres de secours concernant les stocks tampons (tenues de feu).
- Quelle est la dotation pour chaque agent PATS et SPP de visières / masques et comment doit se dérouler une demande de renouvellement ?
- Serait-il possible d'obtenir la notice d'utilisation des masques tissus distribués aux agents ?
- Encore une fois, serait-il possible de procéder à une réévaluation des températures dans les locaux car rien n'a changé depuis notre demande à l'issue

du dernier CHSCT.

**Commission de validation de formation :**

Deux commissions se réuniront le 3 décembre pour valider une formation d'un chef d'équipe et une formation de chef d'agrès tout engin. Sébastien siègera pour la commission chef d'équipe, et Arnaud siègera pour la commission chef d'agrès tout engin.

**Lignes Directrices de Gestion :**

Des travaux sur les LDG doivent avoir lieu avec les RH. Ces LDG sont une obligation issue de la loi transformation fonction publique, pour les nominations à partir de 2021 (dont l'application du protocole et sa revoyure). Le sujet est complexe, nous demanderons à nous réunir sur le sujet.

Date de la prochaine CE : vendredi 11 décembre 2020.

Matthieu DENIS a rédigé ce Procès-Verbal.